



Département de Saône-et-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CRISSEYSEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Le seize décembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BOULLING, Maire.

PRESENTS : M. BOULLING, Mme LAURIOT, M. CILLO, Mme OUDOT, M. MARCEAU, M. MASSOT, M. FILLEULE, Mme BEGONIN, M. BORNE, Mme GOMES, M. BERNARD, M. MEYER, Mme GRENOT, M. MACHADO, Mme PETIOT, M CHIGNARD.

EXCUSEES : Mme BLANCHARD a donné pouvoir à Mme BEGONIN.
Mme MARCEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAURIOT.

13. EDUCATION/CULTURE/JEUNESSE - Tarifs de la garderie municipale pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2025

Rapporteur : Mme OUDOT.

EXPOSE

Le conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs de la garderie municipale pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2025, date de début de la nouvelle gestion déléguée avec le prestataire ALFA 3A.

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les tarifs de la garderie périscolaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2025 de la manière suivante :

	Tranches horaires	Quotient ≤ 800	Quotient > 800
	7h30-8h05 : APC (Alfa3A)	0,86€	0,97€
	8h06-8h35 (Alfa3A)	0,86€	0,97€
	7h30-8h35 (Alfa3A)	1,52€	1,62€
	11h45 à 12h15 (Mairie)	0,94€	
	13h00 à 13h35 (Mairie)	0,94€	
	11h45 à 13h35 (Mairie) Repas fourni par la famille (PAI)	2.00€	
Tarifs valables après les APC	Jusqu'à 17h30 : APC (Alfa3A)	0,86€	0,97€
	Jusqu'à 18h15 (Alfa3A)	1,62€	1,75€
	Jusqu'à 19h00 (Alfa3A)	2,38€	2,55€

Adopté à l'unanimité.

Membres en exercice : 18
Présents à la séance : 16
Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 09/12/2024

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 18 DEC. 2024
et publié, affiché ou
notifié le
Le Maire,




Pour extrait certifié conforme,
Pascal BOULLING,
Maire.




Mme Catherine LAURIOT
Secrétaire de séance.



